

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON

Opération d'entretien d'un ouvrage mixte défense mer par rechargement en sable sur le secteur de la pointe de Prouard - Commune de Saint-Denis-d'Oléron

Notice explicative

Table des matières

1)	Contexte de l'opération : stratégie locale de gestion de la bande côtière	3
2)	Situation des travaux	4
3)	Objet et nature des travaux	8
4)	Données générales	8
5)	Consistance des travaux	8

Généralités et description des travaux

1) Contexte de l'opération : stratégie locale de gestion de la bande côtière

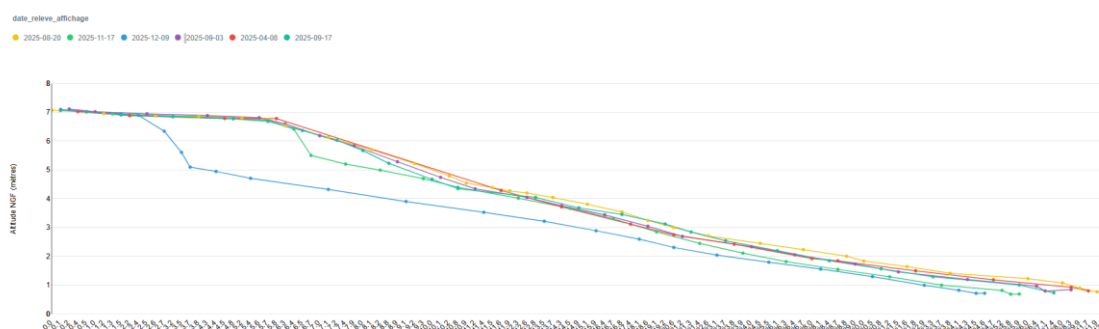
L'île d'Oléron est la plus grande île de la façade atlantique française. Ses 90 km de côtes sont constitués de 45% de cordons dunaires qui représentent une haute valeur patrimoniale environnementale. Ces cordons dunaires participent activement à la protection des habitations et des infrastructures, formant des dispositifs naturels performants de protection contre la submersion marine. Toutefois Leur exposition aux aléas météo-marins engendre une érosion chronique qui fragilise ces cordons sableux. La communauté de communes de l'île d'Oléron (CdCIO) mène depuis plusieurs années, des opérations de lutte contre l'érosion afin de garantir la pérennité des cordons dunaires et ainsi protéger les enjeux des risques de submersion. La collectivité mène ainsi une politique de préservation des espaces naturels sensibles par la mise en place de dispositifs de défense dite « douce ».

La prise de compétence au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1er janvier 2018, a renforcé le rôle de la CdCIO dans la gestion des cordons dunaires. Dans ce cadre et du fait de la vulnérabilité de l'île face aux aléas côtiers, la communauté de communes de l'île d'Oléron a engagé en 2019 une vaste étude de diagnostic hydrosédimentaire, de modélisation des courants et des vagues et de définition des zones menacées par l'érosion avec des projections de recul du trait de côte à échéance 2030 et 2050, ce qui a permis de réaliser la première Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière de l'île d'Oléron (SLGBC).

Cette stratégie a permis de définir des typologies de secteur en croisant les risques et les enjeux en présence et de préconiser des actions de gestion à mettre en œuvre en fonction de cette typologie. A ce titre, la plage de Prouard ressort comme un secteur soumis au risque de submersion avec présence d'enjeux d'intérêt général. En considérant le contexte du secteur qui bénéficie d'un ouvrage de protection mixte constitué d'un noyau en remblai couvert de sable, la stratégie préconise la mise en place d'une gestion active souple afin d'entretenir l'ouvrage.

Ce secteur est également un site défini comme zone prioritaire (ZP1) dans le Plan de Gestion des Sédiments de l'île d'Oléron, pour lequel un dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé le 08/09/2025 (référence : B-250908-124146-544-003). Pour ce site, le Plan de Gestion des Sédiments prévoit de réaliser des opérations tous les deux ans, sur une base de 3000 m3 environ (variable selon les besoins et le contexte érosif).

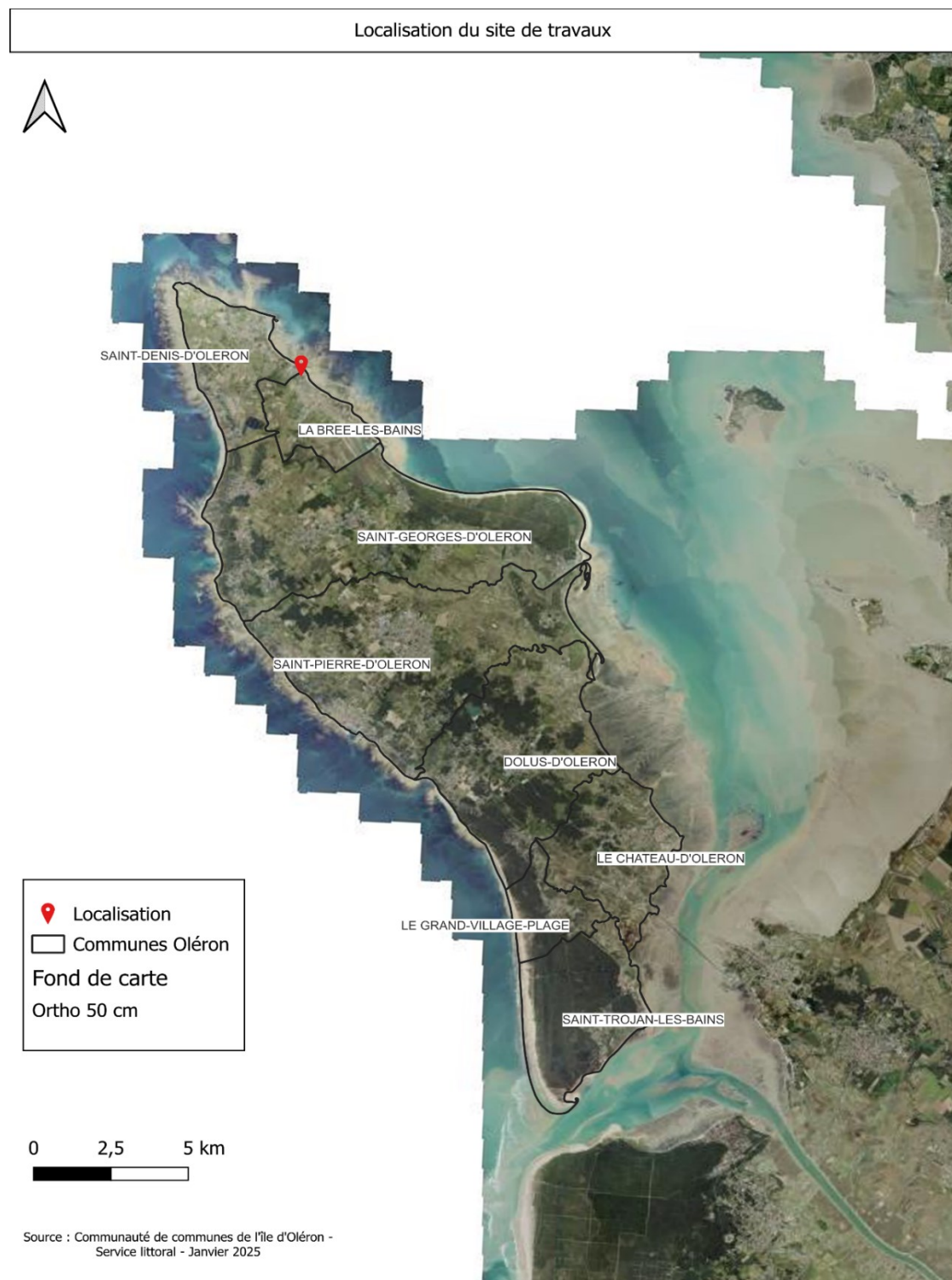
Après un hiver 2023-2024 particulièrement érosif, un réensablement d'environ 3000m3 a été réalisé en mars 2025. Bien que cette dernière opération soit récente, les houles automnales et grandes marées hivernales 2025 ont largement entamé le sable déposé en mars. L'état actuel du cordon est proche de celui qui avait précédé la dernière opération. Ainsi, la Communauté de communes souhaite reconduire un confortement dunaire afin de garantir son efficacité et sa pérennité, et ainsi protéger les enjeux du risque de submersion.



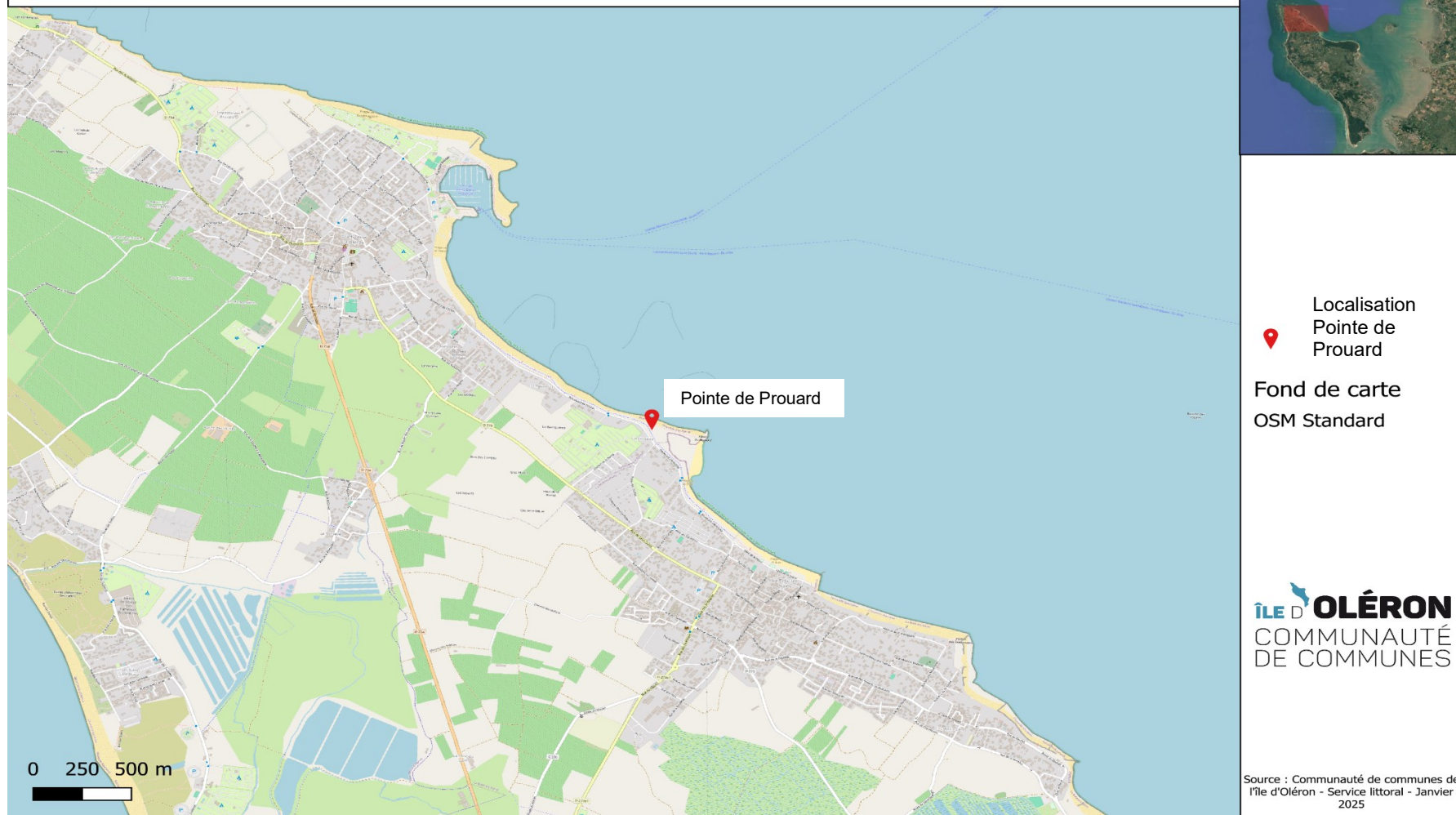
Evolution du profil de la zone réensablée entre août et décembre 2025 (en bleu le dernier profil relevé)

2) Situation des travaux

Les travaux à réaliser sont situés sur la commune de Saint-Denis-d'Oléron, sur la Pointe de Prouard. Les cartographies ci-dessous présentent la situation des travaux.

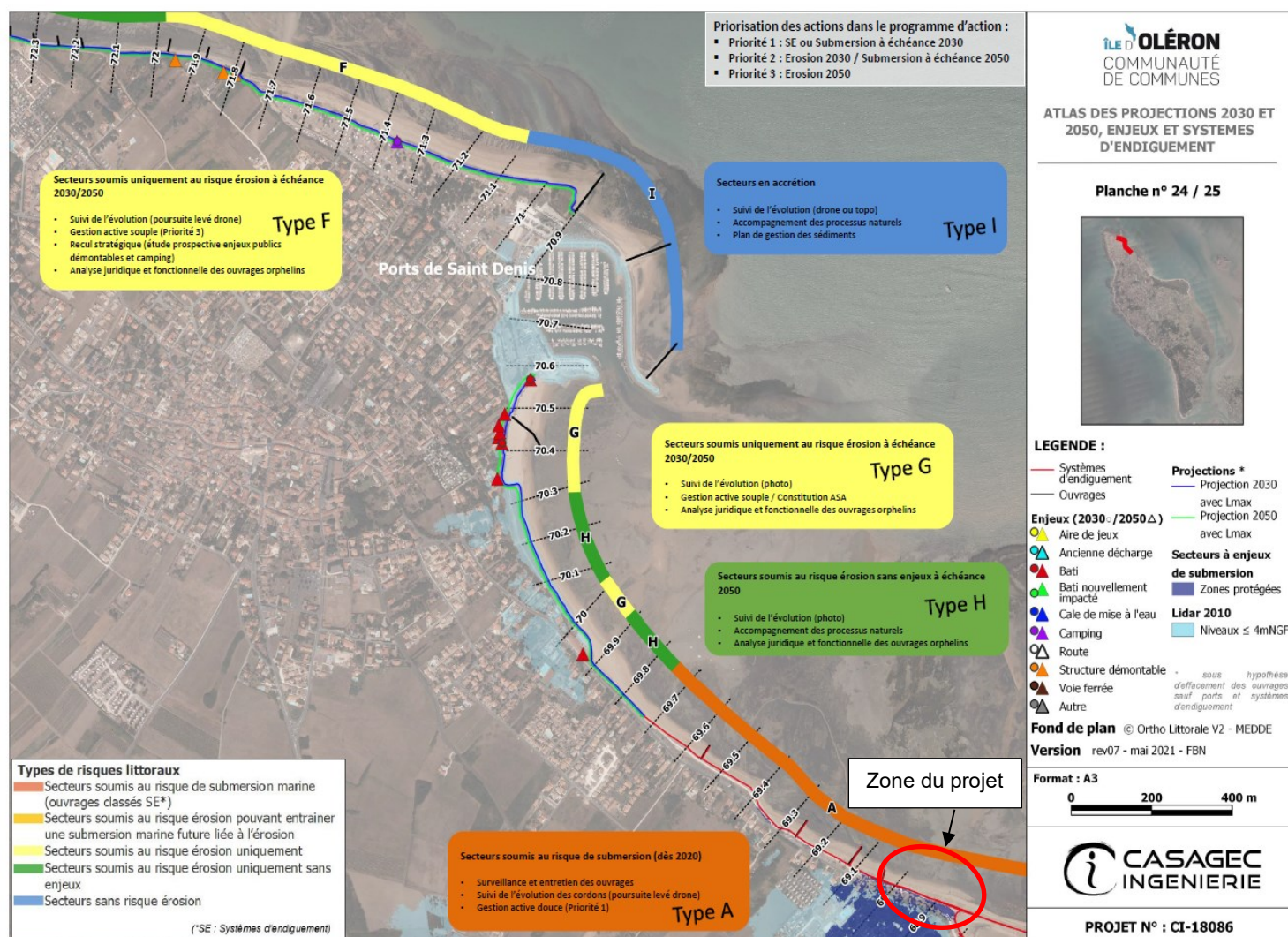


Plan de situation au 1 / 25 000 du secteur de la Pointe de



Le site se caractérise par la présence d'une flèche sableuse nommée « La pointe de Prouard » qui est un ouvrage artificiel constitué d'un noyau en remblai couvert de sable qui forme un cordon dunaire. Cet ouvrage a été créé en 2008 pour protéger le secteur de la submersion marine car la topographie de la zone rétro-littoral est inférieure à 4m NGF ce qui en fait une zone basse submersible ou se concentrent de nombreux enjeux. Le site est également marqué par des épis transversaux et un linéaire important d'enrochement longitudinal. D'après la SLGBC le secteur subit une érosion chronique modérée, en revanche il est vulnérable au risque de submersion. La problématique étant que l'ouvrage de protection est dégradé progressivement par l'érosion et nécessite un entretien régulier afin de remplir son rôle de protection contre la submersion.

La figure ci-dessous issue de l'atlas de la stratégie locale de gestion de la bande côtière permet de visualiser les enjeux du site :



Les photos ci-dessous, prises à deux ans d'intervalle à partir d'un point de vue quasiment identique permettent de montrer l'impact du phénomène érosif sur le site :

20/08/2025



17/11/2025



3) Objet et nature des travaux

Pour sécuriser les enjeux, la communauté de communes de l'île d'Oléron souhaite mener une opération d'entretien de l'ouvrage de protection par rechargement en sable de la zone érodée.

Le présent projet consiste à alimenter l'ouvrage de protection par un apport en sable afin de garantir la pérennité de son rôle de protection.

Cette opération de gestion dynamique des sédiments est une opération souple, réversible avec un impact minime pour le milieu naturel.

Le volume d'apport a été estimé à 3000 m³ par rapport au besoin d'alimentation de l'ouvrage.

Le sable sera prélevé à environ 2 km au Nord directement dans le piège à sable du port de Saint-Denis-d'Oléron. Ce gisement de sable présente une qualité physico-chimique en dessous du seuil N1 et des caractéristiques compatibles avec le projet envisagé. Les dernières analyses ont été réalisées en 2023 dans la gestion portuaire encadrée par l'arrêté préfectoral n°23-EB-0554, portant prescriptions particulières à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement concernant le dragage des pièges à sables du port de Saint-Denis d'Oléron.

Un suivi annuel par photogrammétrie est réalisé afin de surveiller l'évolution de la zone.

4) Données générales

L'intervention est prévue en dehors des périodes de sensibilité environnementale.

Les dates prévisionnelles sont du 23 février au 21 mars 2026.

Durant ce créneau, une période de chantier de 10 jours ouvrés environ sera nécessaire pour réaliser l'opération.

La zone de chantier sera sécurisée et interdite au public.

Une signalisation spécifique sera mise en place.

Les riverains seront informés des travaux.

Des kits anti-pollution seront présents dans tous les engins utilisés.

5) Consistance des travaux

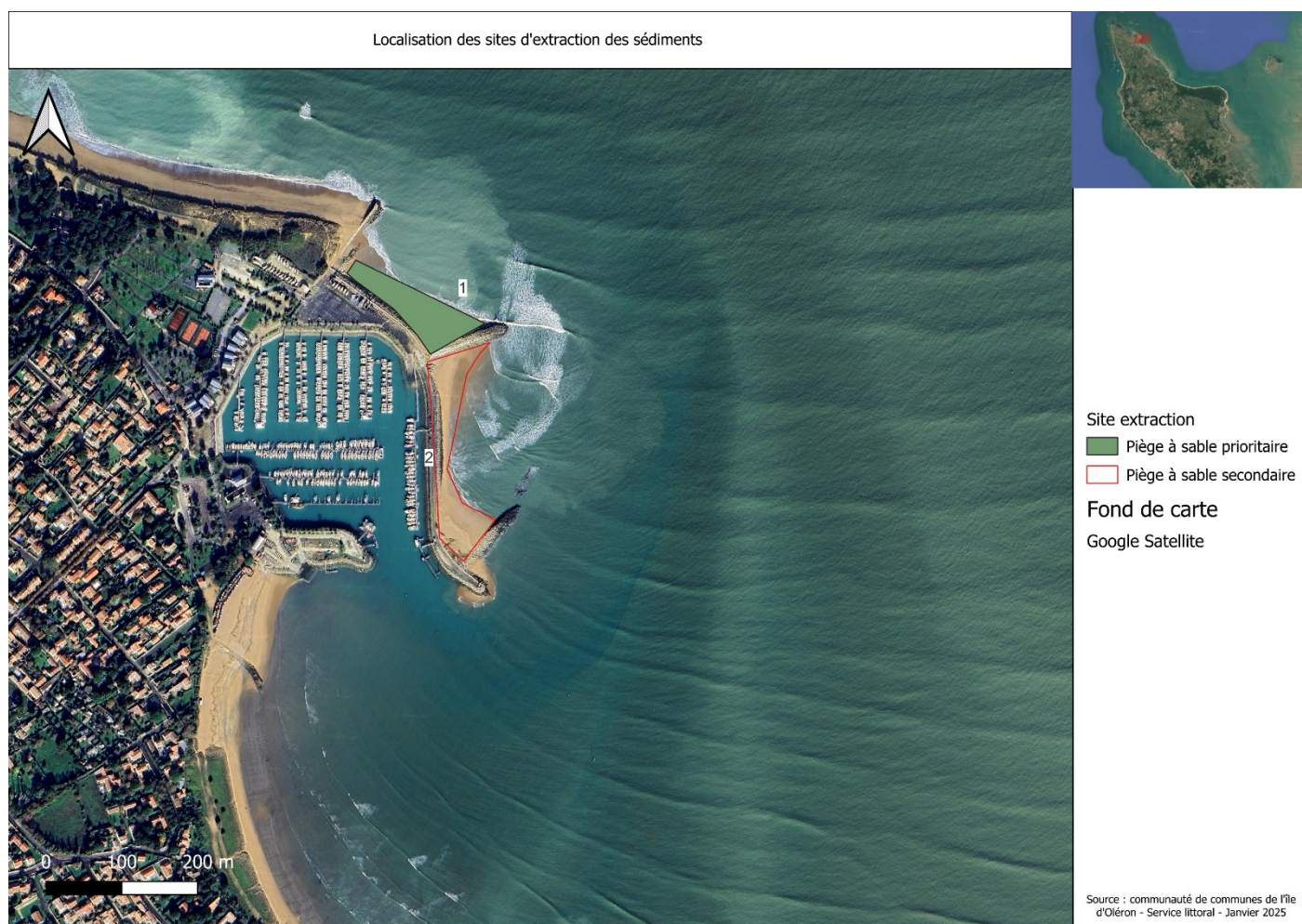
Définition des travaux :

- Besoin sédimentaire estimé à 3 000m³ pour l'opération
- Prélèvement de 3 000m³ de sable dans les pièges à sable du port de Saint-Denis-d'Oléron
- Chargement du sable mécanique par rétro pelle à godet
- Transport du sable par ensemble tracto benne
- Mise en stock du sable provisoire au niveau de la zone à conforter
- Régilage et reprofilage des 3 000m³ de sable aux côtes projet à l'aide d'un trax et d'une rétro-pelle à godet

Zone d'extraction :

La zone d'emprunt du sable est localisée à proximité de la zone de confortement à environ 2km au Nord, au niveau du piège à sable du port de Saint-Denis-d'Oléron. Cette zone bénéficie d'une accrétion importante en raison de la présence des ouvrages portuaires qui bloquent en partie le transit sédimentaire. Cette zone fait l'objet de curage régulier par le gestionnaire du port afin que le sable ne se déverse pas dans le chenal.

La figure ci-dessous permet de situer la zone de prélèvement :



Il est prévu de curer en priorité le piège à sable n°1 qui bénéficie d'un stock important. Si le volume présent dans ce piège à sable n'est pas suffisant, il pourra être envisagé de prélever le volume manquant dans le casier n°2.

Le sable sera prélevé à l'aide d'une pelle hydraulique, puis chargé à pied-d'œuvre directement sur l'estran ou sur le parking depuis l'estran dans des tracto-bennes qui transporteront le sable jusqu'à son lieu de dépôt.

Il est envisagé l'utilisation d'une pelle hydraulique de 30 tonnes et un ensemble de quatre tracto-bennes.

Circulation :

Le transport se fera via les tracto-bennes, directement depuis le site d'extraction jusqu'au site de dépôt sans rupture de charge.

Les itinéraires de transport seront définis en concertation entre l'entreprise et la maîtrise d'ouvrage.

En l'absence de contraintes particulières l'itinéraire suivant sera emprunté :

Itinéraires de transport du sable

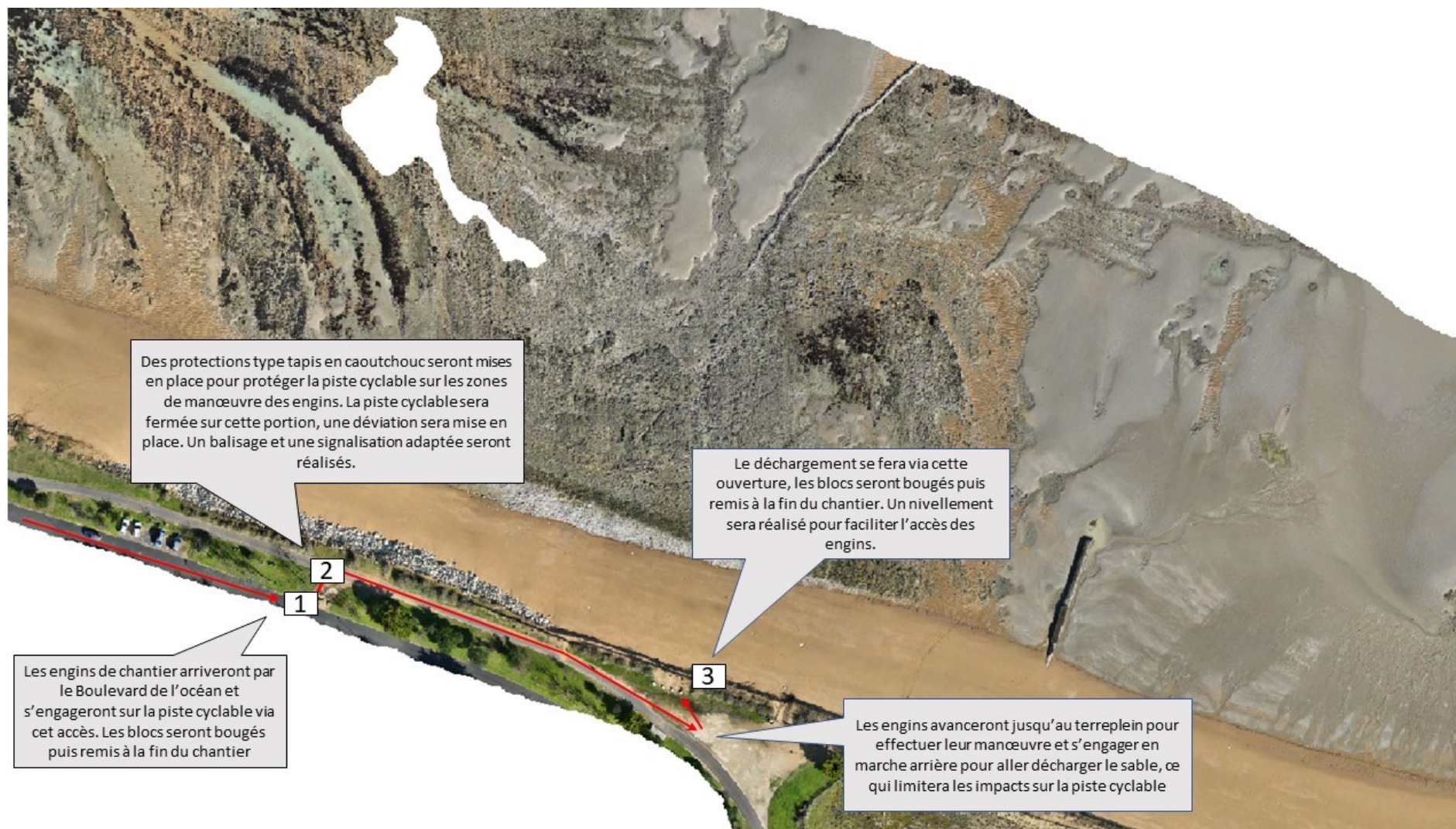


Pour plus de précision, les itinéraires sont consultables en suivant les liens suivants :

- Itinéraire chargé <https://maps.app.goo.gl/b1Krbtwwf36no1McA>
- Itinéraire à vide <https://maps.app.goo.gl/74eFUTiE12nPtWnDA>

Les itinéraires seront soumis à la validation de la commune concernée et pourront être adaptés.

L'accès à la zone de dépôt du sable impose des contraintes particulières. Les engins de chantier devront passer sur une partie de piste cyclable pour rejoindre la zone de dépôt. Le schéma ci-dessous illustre la méthodologie qui sera mise en place.



1



2



3



Des arrêtés seront demandés pour fermer la piste cyclable sur la section concernée.

La zone de chantier sera balisée et clôturée.

Un constat d'huissier sera réalisé avant le début des travaux pour constater l'état de la piste cyclable et de la voirie.

Zone de dépôt :

La zone à conforter correspond à une portion de la pointe de Prouard située le long du boulevard de l'océan sur 125m * 12m, soit 1500m². Le sable sera transporté et entreposé sur cette portion puis il sera régalé et reprofilé à l'aide d'un trax et d'une pelle hydraulique.

L'emprise du rechargement est présentée via le plan ci-dessous :



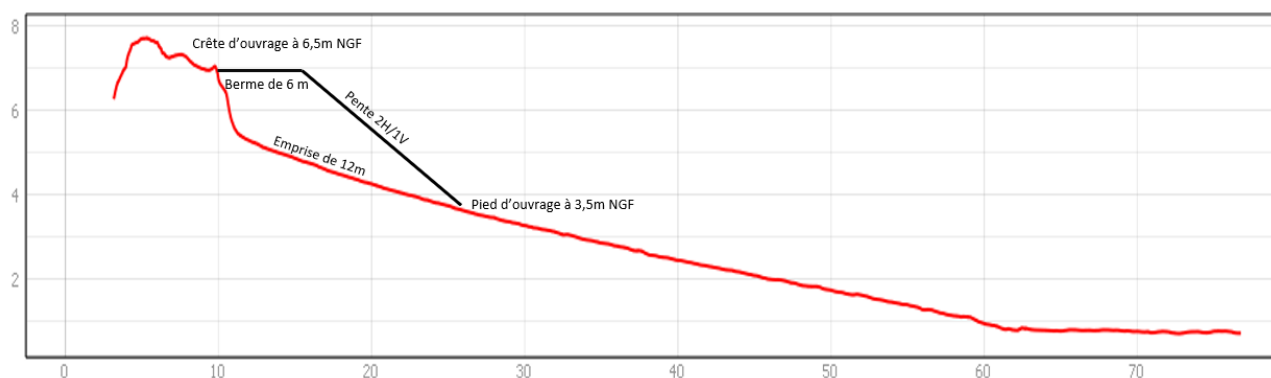
Les caractéristiques générales du profil du confortement sont les suivantes :

- Côte de crête à 6.50 m NGF maximum qui permet de venir s'appuyer sur la crête du cordon concerné par les travaux de confortement ou légèrement en dessous ;
- Le réensablement devra s'adapter à la morphologie du cordon, notamment à son altimétrie dégressive ;
- Une berme d'environ 6 m de large devra être réalisée
- L'emprise du réensablement sera de 125 m de long sur 12 m de large (largeur maximum) ;
- Largeur dégressive et raccordement progressif de la zone rechargée à la zone non rechargée afin de limiter les effets de bord qui peuvent être mal contrôlés ;

- Pente du talus constante à 50%, soit 2H/1V ;
- Pied de d'ouvrage au-dessus de la PHMA (3.5m NGF)

Le plan de coupe ci-dessous illustre le profil attendu.

Profil de référence : 11/03/2024 (sensiblement identique à l'actuel)



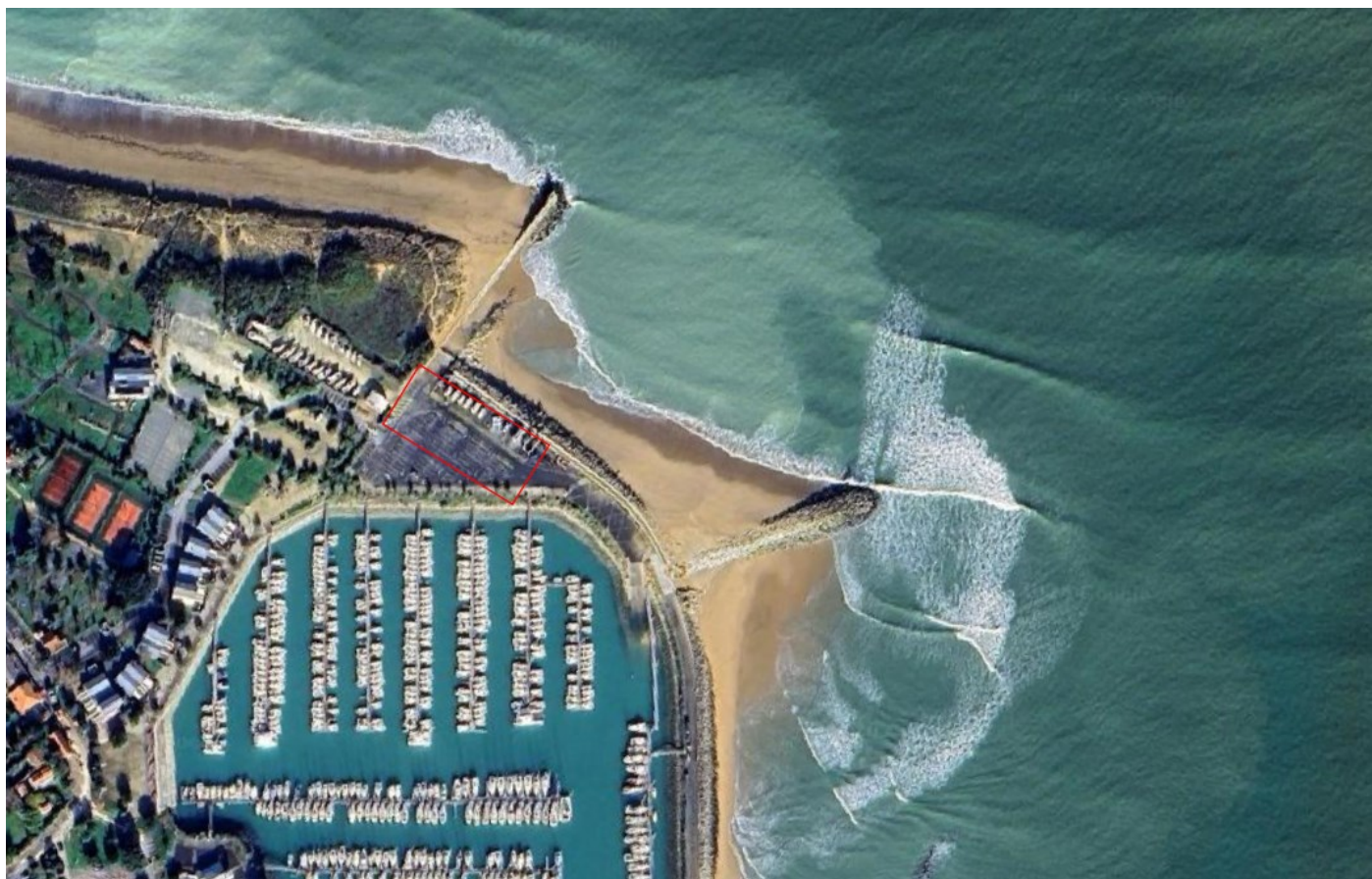
Moyens matériels :

Les moyens suivants seront mobilisés pour les travaux :

- 1 Pelle hydraulique
- 4 tracto-bennes
- 1 trax

Stationnement :

Le stationnement des engins de transport et de la pelle hydraulique se fera sur le parking du port de Saint-Denis-d'Oléron. Une autorisation sera sollicitée auprès du gestionnaire portuaire. Les emplacements pourront être adaptés.



Le stationnement des engins pour le régalaage du sable comprenant un trax et la pelle hydraulique utilisée pour l'extraction qui sera rapatriée lorsque l'extraction sera terminée se fera à proximité de la zone de dépôt, en dehors du DPM, sur le terre-plein attenant. Les engins seront stationnés sur une nappe étanche afin d'éviter toute pollution accidentelle du site.



Préservation de l'environnement :

Les travaux étant situés dans des zonages Natura 2000 et sur un site touristique important, les prescriptions suivantes seront appliquées :

- Les travaux seront limités strictement aux emprises évoquées ci-dessus ;
- La circulation sur l'estran sera limitée à 30 km/h et adaptée à la fréquentation des plages ;
- Toute circulation sur les dunes natives est strictement interdite ;
- Les engins travailleront uniquement du lundi au vendredi et en journée uniquement ;
- Les kits anti-pollution sont obligatoires dans les engins ;
- Le stationnement se fera en dehors du DPM et en dehors des zones de travaux. Le stationnement sur la zone de dépôt se fera sur des nappes étanches pour éviter toute pollution du milieu

Synthèse de l'organisation du chantier :

